

ENQUÊTE ANNUELLE D'ENTREPRISE 2005

Pour tout renseignement concernant
cette enquête, vous pouvez contacter :

MME ANTOINETTE

Téléphone : 01 23 45 67 89

Télécopie : 01 23 45 67 89

Courriel : antoinette.nip@industrie.gouv.fr

Réservé à l'administration



SESSI

0190 / EA 2005

Domaine de Voluceau

BP 104

78153 LE CHESNAY CEDEX

SOCIETE EUROPEENNE

TOUR ICARE

SERVICE 9999 - CEDEX 50

92066 PARIS LA DEFENSE

Téléphone : 01 49 05 67 07 Télécopie : 01 47 68 40 33

Nom du correspondant : MME PINSON

Fonction :

Courriel :

**A retourner avant le
15 mars 2006**

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n° 2005 A 067 IN du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie valable pour l'année 2005. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du SESSI. Les informations fournies pourront être prises en compte pour mettre à jour le code APE de l'entreprise dans le répertoire SIRENE.

Pour faciliter vos réponses, une NOTICE EXPLICATIVE est jointe au présent document. 00A0

Numéro SIREN : 552 999 465

Code APE : 300C

Forme juridique : SA

Date de clôture du dernier exercice clos avant le 1er janvier 2006

.. / .. / (jour / mois / année)

Durée de cet exercice en mois

00B0

Nombre d'établissements actifs dans votre entreprise à la fin de l'exercice

1 - Modifications intervenues au cours de l'exercice

cf. notice

01A1

A1 - Évolution liée à un transfert d'actifs

oui non

Si oui, merci de cocher la case correspondante

Création par : fusion

Modification par : fusion-absorption d'une autre entreprise

scission

scission sans disparition

apport partiel d'actifs à une autre entreprise

Cessation définitive de l'entreprise

apport partiel d'actifs reçus d'une autre entreprise

A2 - Autre type d'évolution économique

oui non

01A2

Si oui, merci de cocher la case correspondante

Prise en location-gérance de tout ou partie d'un autre fonds de commerce Achat (d'un site ou d'une activité)

Mise en location-gérance de tout ou partie de votre fonds de commerce Vente (d'un site ou d'une activité)

Cessation définitive de l'entreprise

B - Autres événements importants en 2005 : (embauches ou licenciements significatifs, investissements importants, reprise d'activité, changement de catégorie juridique, déménagement du siège, ...)

01B0

**ENQUÊTE ANNUELLE
D'ENTREPRISE 2005**
 Pour tout renseignement concernant
cette enquête, vous pouvez contacter :

M MODIFICATION

Téléphone : 06 12 12 12 12

Télécopie : 06 13 13 13 13

Courriel : eric.modification@industrie.gouv.fr

Réservé à l'administration 

SESSI

0820 / EA 2005

Domaine de Voluceau

BP 104

78153 LE CHESNAY CEDEX

SOCIETE MODIFICATION

24 RUE DES NOUVELLES

PUTEAUX

92069 PARIS LA DEFENSE

Téléphone : 01 12 34 56 78 Télécopie : 01 87 65 43 21

Nom du correspondant : MME BLANCHE

Fonction :

Courriel :

**A retourner avant le
15 mars 2006**

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**. Visa n° 2005 A 067 IN du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie valable pour l'année 2005. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du SESSI. Les informations fournies pourront être prises en compte pour mettre à jour le code APE de l'entreprise dans le répertoire SIRENE.

Pour faciliter vos réponses, une NOTICE EXPLICATIVE est jointe au présent document. 00A0

Numéro SIREN : 888 888 888

Code APE : 232Z

Forme juridique : SA

Date de clôture du dernier exercice clos avant le 1er janvier 2006

. . / . . / (jour / mois / année)

Durée de cet exercice en mois

00B0

Nombre d'établissements actifs dans votre entreprise à la fin de l'exercice

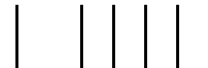
1 - Modifications intervenues au cours de l'exercice

cf.notice

A - D'après nos informations, votre entreprise a participé à une restructuration.

Le cadre 8 porte sur cette restructuration. Merci de bien vouloir compléter et corriger éventuellement les informations déjà imprimées dans ce cadre.

B - Autres événements importants en 2005 : (embauches ou licenciements significatifs, investissements importants, reprise d'activité, changement de catégorie juridique, déménagement du siège, ...) 01B0



2 - Ressources humaines

cf.notice

A - Personnel salarié de l'entreprise (y.c. le personnel à domicile et le personnel en absence temporaire) 02A0

Effectif salarié au 31/12/2005

Effectif salarié moyen pour l'exercice comptable

- dont effectif moyen détaché ou prêté à d'autres entreprises

Siren des entreprises concernées

B - Personnel extérieur à l'entreprise 02B0

Effectif moyen du personnel extérieur à votre entreprise

Coût du personnel extérieur

- intérimaire (**compte 6211**)

- détaché ou prêté à l'entreprise (**compte 6214**)

TOTAL

3 - Relations avec d'autres entreprises

cf.notice

03A0

A - Réalisez-vous, en tout ou partie, votre production en tant que "preneur d'ordres" ou "sous-traitant" ?

- conception partagée, partenariat, ... sous-traitance avec ou sans achat de matières premières (travail à façon, ...) oui non

Si oui, montant du chiffre d'affaires hors taxes concerné sur l'exercice comptable

B - Confiez-vous des travaux à l'extérieur en tant que "donneur d'ordres" (production, conception, service, ...) ? 03B0

oui non

Si oui, merci de renseigner les cadres suivants

● Achats d'études et prestations de services (**compte 604**)

● Achats de matériels, équipements et travaux (**compte 605**)

● Sous-traitance générale (**compte 611**)

● Autres charges de sous-traitance non comptabilisées dans les comptes 604, 605, 611

TOTAL

Merci de répartir ce montant total

● En sous-traitance **non industrielle** (gardiennage, nettoyage, informatique, études, travaux intérimaires, achats de matériels et d'équipements associés à des prestations de services d'ingénierie, ...)

● En sous-traitance **industrielle** ou en production déléguée

- dont part de sous-traitance de capacité (surcharge de votre capacité de production) %

- dont part de sous-traitance de spécialité (activités pour lesquelles vous n'êtes pas techniquement équipés ou pour lesquelles vous ne disposez pas en interne des compétences nécessaires) %

TOTAL %

4 - Analyse économique des investissements matériels et immatériels

cf.notice

04A0

A - Dépenses informatiques de l'exercice

● Dépenses en logiciels

- dépenses en immobilisations incorporelles

achats de logiciels (acquisitions y compris de logiciels réalisés sur mesure à l'extérieur) et créations en interne

- dépenses non immobilisées

achats de logiciels (acquisitions y compris de logiciels réalisés sur mesure à l'extérieur) et créations en interne

● Matériel informatique

Il s'agit ici d'équipements en ordinateurs, serveurs et périphériques (hors logiciels), à l'exclusion du matériel intervenant directement dans votre production (système de contrôle, commande de machines, ...)

- montant des acquisitions de matériels inscrites en immobilisations corporelles

- montant des acquisitions et locations de matériels enregistrés en charges
(y compris les redevances de crédit-bail)

● Achats de services informatiques auprès d'un partenaire extérieur :

Informatique sous-traitée, conseil-assistance, informatique-ingénierie, contrat de maintenance ...

C - Dépenses de publicité, publications et relations publiques

04C0

● Montant (**compte 623** et dépenses comptabilisées hors poste 623)

D - Frais postaux et de télécommunications

04D0

● Montant (**compte 626**)

- dont frais de télécommunications

E - Crédit-bail mobilier et immobilier (y compris matériel informatique)

04E0

● Montant des nouveaux contrats signés au cours de l'exercice

● Montant des engagements de crédit-bail restant à payer
(document DGI 2058-C (YQ + YR))

G - Ventilation des cessions corporelles hors apports

04G0

Valeur brute des immobilisations
sorties de l'actif au cours de l'exercice

Prix réel de cession

Cessions corporelles courantes hors apports

Mises hors service

TOTAL poste NG du document 2054 diminué des cessions par apport et s'il y a lieu des virements de poste à poste

(cf. notice)

5 - Analyse des charges et produits d'exploitation

cf.notice

ne sont présents que les cadres vous concernant

A - Répartition par activité du chiffre d'affaires et des effectifs *(cf. notice)*

05A0

Code de l'activité	Chiffre d'affaires net hors taxes	dont exportations directes (y compris livraisons intra-communautaires)	Effectif salarié moyen
300C			
300A			
622Z			
322B			
524L			
602E			
725Z			
Activité(s) supplémentaire(s) : indiquez les montants correspondants Merci de renseigner les libellés dans les lignes réservées à cet effet sous le tableau.			
nc1			
Autres nc2			
nc3			

TOTAL des exportations directes →

- 300C - Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
- 300A - Fabrication de machines de bureau
- 622Z - Transports aériens non réguliers
- 322B - Fabrication d'appareils de téléphonie
- 524L - Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision
- 602E - Transport de voyageurs par taxis
- 725Z - Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique

Description des activités supplémentaires *(indiquez le libellé des nouvelles activités)* :

05A1

nc1 :

nc2 :

nc3 :

B1 - Pour vos activités de menuiserie, veuillez indiquer la répartition de votre chiffre d'affaires et de votre personnel selon les tableaux suivants :

05B1

Répartition de l'effectif salarié moyen (hors personnel administratif)				
	Spécialisés en fabrication	Spécialisés en pose	Polyvalents	TOTAL
1				

Répartition du chiffre d'affaires (en %) pour la menuiserie				
	issu de la vente de produits fabriqués non posés	issu de la pose de produits fabriqués par l'entreprise	issu de la pose seule	ENSEMBLE
2	%	%	%	100 %

5 - Analyse des charges et produits d'exploitation, suite ...

B2 - Pour vos activités de charpente et menuiserie, veuillez indiquer la répartition de votre chiffre d'affaires et de votre personnel selon les tableaux suivants :

05B2

Répartition de l'effectif salarié moyen (hors personnel administratif)					
		Spécialisés en fabrication	Spécialisés en pose	Polyvalents	TOTAL
Charpente	1				
Menuiserie	2				

Répartition du chiffre d'affaires (en %) pour les activités de :					
		Issu de la vente de produits fabriqués non posés	Issu de la pose de produits fabriqués par l'entreprise	Issu de la pose seule	ENSEMBLE
Charpente	3	%	%	%	100 %
Menuiserie	4		%	%	100 %

C - Analyse de votre activité principale : 175G

05C0

Pour mieux cerner votre activité industrielle, merci de répartir le chiffre d'affaires de cette activité parmi les opérations suivantes :

00 - %du CA réalisé en textiles techniques %

Merci de ventiler le chiffre d'affaires réalisé en textiles techniques selon les marchés suivants :

- 01 - Bâtiment %
- 02 - Transports %
- 03 - Industrie %
- 04 - Médicale,hygiène %
- 05 - Protection %
- 06 - Emballage %
- 07 - Electronique %
- 08 - Autre (préciser)..... %
- TOTAL** %

5 - Analyse des charges et produits d'exploitation, suite ...

D - Activités intégrées

05D0

Une activité est dite intégrée si sa production est en tout ou partie destinée, non pas à être vendue, mais à être consommée, transformée ou intégrée dans une autre activité dite intégrante.

Avez-vous une, ou plusieurs activités intégrées ? oui non

Si oui lesquelles ?

D - Activités intégrées

D'après nos informations, votre entreprise a une ou plusieurs activités dont la production est en tout ou partie destinée, non pas à être vendue, mais à être consommée, transformée ou intégrée dans une autre activité dite intégrante.

Veuillez compléter le cadre correspondant 05D1

Activité intégrée			Activité intégrante concernée
Code de l'activité	Pourcentage de la production vendue ou stockée*	Pourcentage de la production transformée en interne	Code de l'activité
602E	%	%	284A
300C	%	%	622Z
322B	%	%	524L
602E	%	%	725Z
Activité(s) supplémentaire(s) : indiquez les montants correspondants <i>Merci de renseigner les libellés dans les lignes réservées à cet effet sous le tableau.</i>			
nc1	%	%	nc2

* Si une activité est intégrée dans plusieurs activités intégrantes différentes, merci de dupliquer à l'identique ce pourcentage sur autant de lignes que d'activités intégrantes

- 602E - Transport de voyageurs par taxis
- 284A - Forge, estampage, matriçage
- 300C - Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
- 622Z - Transports aériens non réguliers
- 322B - Fabrication d'appareils de téléphonie
- 524L - Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision
- 602E - Transport de voyageurs par taxis
- 725Z - Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique

Description des activités supplémentaires (indiquer le libellé des nouvelles activités):

05D2

activité intégrée : nc1 :

activité intégrante : nc2 :

E - Analyse d'autres postes du compte d'exploitation

05E0

● Achats non stockés de matières et fournitures (**compte 606**)

● Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges d'exploitation
 (**Poste FP du document DGI - Compte de résultat**)

05E1

- Reprises sur amortissements et provisions (**compte 781**)

- Transferts de charges (**compte 791**)

6 - Établissements de votre entreprise

cf.notice

Cette liste a été établie d'après la situation de l'exercice précédent et les informations du répertoire SIRENE.

Merci de nous indiquer les éventuels changements de siège social, de fonction et d'APE de vos unités. Des lignes supplémentaires sont à votre disposition pour les établissements créés ou acquis en cours d'exercice.

Ces informations sont à renseigner pour tous les établissements.

Fonctions possibles :

- 1 . unité de production
- 2 . unité auxiliaire
- 3 . point de vente au détail

A renseigner si vous avez déclaré des coûts de personnel extérieur à l'entreprise cadre 2B page 2

Si ces informations ne sont pas disponibles au niveau de chaque établissement, vous pouvez les regrouper sur un établissement regroupant (cf.notice).

NB : des regroupements d'établissements peuvent être déjà renseignés.

06A0

Adresse de l'établissement Fonction de l'établissement	NIC établissement	APE établissement	Date éventuelle de cessation ex : 03/2005	Effectif salarié moyen	Effectif moyen du personnel extérieur	NIC établissement regroupant (éventuel)	Rémunérations du personnel de l'établissement DADS (année civile)	Investissements corporels hors apports	Montant des nouveaux contrats de crédit-bail
12 BD MESANGE BP 99 91102 CORBEIL-ESSONNES 1. Unité de production Siège	00160 (*)	321B	.. /			///			
7 BD SEGUR 35000 RENNES 1. Unité de production	00806	300C	.. /			00806			
18 RUE DU MONTPARNASSE 29200 BREST 1. Unité de production	00807	300C	.. /			00806			
PATE ALOUETTE 15580 ST JACQUES DES BLATS 1. Unité de production	00808	300C	.. /			00806			
18T RUE DU POINT CARRE 10000 TROYES 1. Unité de production	01374	300C	.. /						
27 AV DU MOINEAU 86000 POITIERS 1. Unité de production	01383	300C	.. /						

(*) Après avoir complété les rubriques du cadre 6, merci de vous reporter au cadre 7

6 - Établissements de votre entreprise, suite ...

Cette liste a été établie d'après la situation de l'exercice précédent et les informations du répertoire SIRENE.

Merci de nous indiquer les éventuels changements de siège social, de fonction et d'APE de vos unités. Des lignes supplémentaires sont à votre disposition pour les établissements créés ou acquis en cours d'exercice.

Ces informations sont à renseigner pour tous les établissements.

Ces informations peuvent faire l'objet d'un regroupement sur un établissement regroupant

Adresse de l'établissement Fonction de l'établissement	NIC établis- sement	APE établis- sement	Date éventuelle de cessation ex : 03/2005	Effectif salarié moyen	Effectif moyen du personnel extérieur	NIC établis- sement regroupant (éventuel)	Rémunérations du personnel de l'établissement DADS (année civile)	Investissements corporels hors apports	Montant des nouveaux contrats de crédit-bail
1 RUE PIERREDETAILLE 60100 CREIL 1. Unité de production	01398	300C	.. /						
15 RUE PIGEONNEAU 42000 ST ETIENNE 1. Unité de production	01432	300C	.. /						
TOUR LA POMPADOUR B.P 1021 34006 MONTPELLIER CEDEX 1. Unité de production	01806 (*)	300C	.. /			00806			
Établissements supplémentaires : merci d'indiquer l'adresse et la fonction de votre (vos) établissement(s) ainsi que les informations dans les colonnes correspondantes. (cf. notice explicative) 06B0									
	N I C 1								
	N I C 2								
TOTAL									

↓
Effectif déclaré
au cadre 2A, page 2

↓
Montant déclaré
au cadre 4E, page 4

(*) Après avoir complété les rubriques du cadre 6, merci de vous reporter au cadre 7

7 - Complément d'information sur les grands établissements

cf.notice

Un grand établissement est un établissement dont l'effectif salarié moyen est supérieur à 500 salariés

SIRET : 552 999 465 00160

Adresse : 12 BD MESANGE
BP 99
91102 CORBEIL-ESSONNES

07A0

Montant des immobilisations corporelles, appartenant à l'entreprise, **localisées dans cet établissement** (valeur brute à la fin de l'exercice)

SIRET : 552 999 465 01806

Adresse : TOUR LA POMPADOUR
B.P 1021
34006 MONTPELLIER CEDEX

07A0

Montant des immobilisations corporelles, appartenant à l'entreprise, **localisées dans cet établissement** (valeur brute à la fin de l'exercice)

8 - Modification de structure

(ne sont présents que les cadres vous concernant)

Merci de joindre le rapport des commissaires aux apports et le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire.

Merci de confirmer les informations imprimées et de compléter le ou les cadre(s) suivant(s) :

A - Remarques éventuelles sur la restructuration : 08A0

B - Apports d'immobilisations corporelles reçus par votre entreprise 08B0

Comment avez-vous enregistré les apports reçus dans le cadre immobilisations du document DGI 2054 ?

en valeur réelle
 (renseigner la colonne 1)

en valeur brute comptable
 (renseigner les colonnes 2 et 3)

08B1

Identification de l'entreprise apporteuse	Montants en Valeur réelle (1)	Montants	
		Valeur brute (2)	Amortissements repris (3)
Siren : 542 034 900 APE : 300C Nom : BONACCEUIL Date de décision : 25/12/2004 Date d'effet : 25/12/2004			
Siren : APE : Nom : Date de décision : .../.../... Date d'effet : .../.../...			
TOTAL			
Dont montant des apports en terrains			08B2

C - Cessions d'immobilisations corporelles faites à une autre entreprise

(Merci d'indiquer la valeur réelle ET la valeur brute des cessions)

08C0

Identification de l'entreprise bénéficiaire	Montants	
	Valeur réelle	Valeur brute
Siren : 000 000 000 APE : 300C Nom : Date de décision : 25/12/2004 Date d'effet : 25/12/2004		
Siren : APE : Nom : Date de décision : .../.../... Date d'effet : .../.../...		
TOTAL		

8 - Modification de structure, suite ...

(ne sont présents que les cadres vous concernant)

D - Prise en location gérance de tout ou partie d'un autre fonds de commerce

Merci de renseigner l'identification de l'entreprise dont vous prenez en location le fonds de commerce (tout ou partie)

08D0

Siren : 542 034 900	APE : 300C	Nom : PRISENLOC
Date de décision : 25/12/2004 <i>jour mois année</i>	Date d'effet : 25/12/2004 <i>jour mois année</i>	
Siren :	APE :	Nom :
Date de décision : .. / .. / .. <i>jour mois année</i>	Date d'effet : .. / .. / .. <i>jour mois année</i>	

E - Mise en location gérance de tout ou partie de votre fonds de commerce

Merci de renseigner l'identification de l'entreprise qui prend en location votre fonds de commerce (tout ou partie)

08E0

Siren : 542 034 900	APE : 300C	Nom : MISENLOC
Date de décision : 25/12/2004 <i>jour mois année</i>	Date d'effet : 25/12/2004 <i>jour mois année</i>	
Siren :	APE :	Nom :
Date de décision : .. / .. / .. <i>jour mois année</i>	Date d'effet : .. / .. / .. <i>jour mois année</i>	

Ce cadre nous permet de calculer vos investissements réalisés pendant l'exercice

Une PHOTOCOPIE DU DOCUMENT FISCAL DGI n° 2054 peut se substituer au remplissage du cadre 10

ne pas remplir les zones grisées

10A0

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions créations, apports et virements de poste à poste
INCORPORELLES	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	KA	KB	KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KI
	Autres			
	Immobilisations corporelles en cours			LJ
	Avances et acomptes			LM
	TOTAL III	LN	LO	LP(*)
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
INCORPORELLES	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I		LT	LU
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV	LW
CORPORELLES	Terrains			
	Autres			
	Immobilisations corporelles en cours	MY		
	Avances et acomptes	NC		
	TOTAL III		NG	NH

* Le poste **LP** est la somme de l'ensemble des augmentations corporelles (à l'exclusion des réévaluations).

ENQUETE ANNUELLE D'ENTREPRISE 2005

Notice explicative

De façon générale, les informations demandées sont déjà disponibles dans votre comptabilité. Mais il est possible que vos comptes ne soient pas définitivement arrêtés ou que l'information n'existe pas à ce niveau de détail. Dans ce cas, nous vous demandons de procéder à une estimation raisonnable des montants concernés qui permettra de réaliser des statistiques agrégées significatives.

Le questionnaire que vous avez reçu se rapporte :

- uniquement à l'entreprise juridiquement définie à l'exclusion de ses filiales
- à l'ensemble des activités exercées par votre entreprise en France métropolitaine et dans les DOM

Vous trouverez dans la présente notice des compléments d'information sur certains cadres qui peuvent, le cas échéant, vous aider à répondre sans ambiguïté aux questions posées. Votre correspondant au SESSI reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à le contacter.

Si un montant demandé est nul il faut renseigner la case correspondante à 0 et non la laisser à blanc.

Les parties griffées (✓) de cette notice font référence à des cadres qui peuvent être absents de votre questionnaire. En effet, les caractéristiques de votre entreprise peuvent rendre sans objet l'interrogation portant sur ces cadres.

1 - Modifications intervenues au cours de l'exercice

Ce cadre a pour but de détecter les éventuelles modifications de structure ayant pris effet **au cours du dernier exercice clos avant le 1^{er} janvier 2006**. Il peut s'agir d'évolutions liées à un transfert d'actifs ou à d'autres types d'évolutions économiques (création, cessation...) : partie A.

Dans la partie B, vous pouvez indiquer tout autre événement qui a marqué votre activité au cours de cet exercice. Ces informations nous permettront de mieux comprendre vos réponses.

Si, d'après nos informations, votre entreprise a participé à une restructuration, le cadre 8 a été pré-rempli et porte sur cette restructuration. Dans ce cas, merci de vous reporter au cadre 8 pour compléter et corriger éventuellement les informations dont nous disposons.

2 - Ressources humaines

Personnel salarié de l'entreprise

Les effectifs à mentionner correspondent à l'ensemble des personnes **ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise au cours de l'exercice comptable** : sont compris le personnel à domicile, le personnel absent pour congés, maladie, maternité, le personnel en contrat de travail à durée déterminée, etc ; n'est pas compris le personnel en régie travaillant sur site et appartenant à une société de services.

Personnel extérieur à l'entreprise

Il se compose du personnel intérimaire et de toute personne qui, bien qu'exerçant sa profession au sein et dans le cadre des activités de votre entreprise, n'est pas directement rémunérée par elle. Cette personne est liée par un contrat de travail à une entreprise qui vous la prête ou la détache.

Les coûts induits par l'emploi de personnel extérieur à l'entreprise sont comptabilisés dans le compte 621 du Plan Comptable Général (PCG). Il se décompose en : « personnel intérimaire » (compte 6211) et « personnel détaché ou prêté à l'entreprise » (compte 6214).

Notion d'effectif moyen (salarié ou extérieur)

L'effectif moyen de l'entreprise est calculé sur **l'exercice comptable**. Il est égal à la somme des effectifs à la fin de chacun des trimestres (ou des mois) divisée par le nombre de trimestres (ou de mois) d'activité.

Exemple de calcul :

Exercice du 01.10.2004 au 31.12.2005: durée 15 mois, effectif calculé sur 5 trimestres

	Effectif
Le 31.12.2004	537
Le 31.03.2005	520
Le 30.06.2005	520
Le 30.09.2005	504
Le 31.12.2005	498

L'effectif moyen est :

$$\frac{(537+520+520+504+498)}{5}=515,8$$

arrondi à 516.

3 - Relations avec d'autres entreprises

Sont considérées comme activités de sous-traitance industrielle toutes les opérations dont une entreprise dite « donneur d'ordres » confie la réalisation à une entreprise dite « sous-traitante » ou « preneur d'ordres ». Il peut s'agir d'opérations d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance intervenant dans le cycle de production d'un produit donné. Le « sous-traitant » ou « preneur d'ordres » est tenu de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques arrêtées en dernier ressort par le donneur d'ordres*.

3 A - Le **preneur d'ordres** ou **sous-traitant** ou **co-traitant** ou **partenaire** assure des opérations définies ci-dessus, qu'il fournisse ou non les matières premières. Il peut en outre assurer une partie des études et des spécifications.

3 B - En revanche, le **donneur d'ordres** garde la maîtrise des phases de conception et l'**exclusivité de la phase de commercialisation** du produit final qui intègre les pièces et sous-ensembles achetés.

Cette analyse nécessite éventuellement de votre part la consultation des services de ventes et achats.

4 - Analyse économique des investissements matériels et immatériels

Dépenses informatiques de l'exercice

Dépenses en logiciels

Ce sont les dépenses engagées, au cours de l'exercice, pour l'acquisition ou la réalisation de logiciels informatiques destinés à couvrir de façon durable les besoins propres de l'entreprise (pas d'usage commercial). Sont compris également dans cette rubrique les logiciels réalisés sur mesure à l'extérieur.

S'il s'agit d'une acquisition, seuls les logiciels dissociés du matériel, dont vous pouvez établir le coût d'achat distinctement de celui d'un éventuel matériel informatique, sont à prendre en compte.

Que ces logiciels soient acquis, créés en interne ou réalisés spécifiquement par un sous-traitant informatique, les dépenses correspondantes doivent être comptabilisées, au coût d'achat ou au coût de production, **en immobilisations incorporelles** (parties des comptes 205, 232 ou 237).

Néanmoins, certaines dépenses restent portées en charges de l'exercice, telles les redevances de licences d'exploitation, les coûts d'étude préalable ou de formation des utilisateurs.

Les logiciels non dissociés du matériel sont, quant à eux, généralement comptabilisés en immobilisations corporelles et non en immobilisations incorporelles.

* source : norme AFNOR X50 - 300

Matériel informatique

Cela concerne les ordinateurs (micro, mini, « mainframes »), terminaux d'ordinateurs, serveurs informatiques, ainsi que les matériels périphériques (imprimantes, modems, disques durs, etc.).

Sont inclus les matériels informatiques utilisés dans les fonctions administratives, commerciales, d'études / conception (stations de travail CAO par exemple), de gestion et de suivi de production (gestion automatisée des stocks par exemple). **Sont exclus** tous les matériels informatiques intervenant directement en production (systèmes de contrôle-commande de machines, par exemple).

Le montant des redevances de crédit-bail afférent aux matériels informatiques est à inclure dans les frais de location de matériels.

Frais postaux et de télécommunications

Les dépenses de connexion à Internet sont à inclure dans les frais de télécommunications ainsi que les coûts occasionnés par les visio-conférences.

Ventilation des cessions corporelles hors apports

La valeur brute des cessions corporelles correspond à la **valeur d'origine des immobilisations corporelles sorties de l'actif** par suite de cessions à des tiers ou de mises hors service.

La notion de cessions corporelles **courantes** s'oppose à la notion de cessions corporelles par **voie d'apport**.

En outre, il convient de tenir compte, quand il y a lieu, des virements de poste à poste. Le total des cessions corporelles hors apports correspond donc au poste NG du document fiscal DGI-2054 diminué des cessions par voie d'apport et des virements de poste à poste déclarés éventuellement en MZ et ND.

Calcul à partir du document fiscal DGI-2059-A.

Sur ce feuillet, les cessions sont ventilées le plus souvent par nature.

Au paragraphe A colonne 2, vous devez isoler la valeur d'origine (ou valeur brute) des cessions corporelles courantes hors apports, ainsi que la valeur brute des immobilisations mises hors service (ou mises au rebut).

Au paragraphe B colonne 9, vous trouvez leur prix de vente (ou prix réel de cession). Pour les mises hors service (ou mises au rebut), le prix réel de vente correspondant est nul.

5 - Analyse des charges et produits d'exploitation

Répartition par activité du chiffre d'affaires et de l'effectif

La répartition du chiffre d'affaires et de l'effectif s'opère sur les activités **marchandes** de votre entreprise (y compris activités de négoce) selon la Nomenclature d'Activités Française (NAF sur 4 positions) dérivée du système européen de nomenclatures.

Certaines activités, de service pour compte propre (administration d'entreprise, entreposage, transport de

marchandises, formation, etc.) ou de commerce de gros, peuvent être considérées comme auxiliaires lorsqu'elles desservent uniquement les activités principales ou secondaires de l'entreprise. Leur chiffre d'affaires et/ou leur effectif peuvent être nuls.

Les activités ouvertes à l'auxiliarité (en classe NAF) sont les suivantes :

- administration d'entreprise (741J, 751G, 913E) ;
- entreposage (631D, 631E) ;
- commerce de gros (512 à 518 : uniquement dans le cas de la commercialisation des biens produits par l'entreprise) ;
- transport de marchandise (602L et 602M) ;
- formation (804C) ;
- traitement de données (723Z).

La répartition du chiffre d'affaires et de l'effectif peut permettre de mettre à jour le code APE (Activité Principale Exercée) dont relève votre entreprise dans le répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE). Par convention, les activités auxiliaires ne sont pas prises en compte pour la détermination de l'activité principale.

Dans certains secteurs d'activité, la ventilation demandée se décline dans une nomenclature plus fine à 5 positions. Ce niveau de détail est nécessaire quand la nomenclature officielle semble trop générale.

Pour vous aider, vous pouvez vous appuyer sur vos réponses aux enquêtes de branches.

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires à ventiler correspond au **poste FL du compte de résultat** ; sa répartition s'effectue sur les activités marchandes (c'est-à-dire donnant lieu à facturation).

Ventilation des exportations directes (y compris les livraisons intra-communautaires)

Les exportations directes sont celles qui ne transitent pas par une autre entreprise : société d'import-export, filiales, etc. Sont à exclure également les ventes en suspension de taxes.

Ventilation de l'effectif salarié moyen

L'effectif à ventiler correspond à **l'effectif salarié moyen de l'entreprise déclaré dans le cadre 2 « Ressources humaines »** ; sa répartition s'effectue sur les activités marchandes (y compris les activités de négoce) de votre entreprise.

Si vous ne pouvez affecter un effectif à une activité, basez-vous sur le nombre d'heures travaillées dans cette activité pendant l'exercice.

✓ Analyse de votre activité principale

Pour certains postes de la NAF, il est demandé des précisions complémentaires pour analyser l'activité principale de l'entreprise.

✓ Activités intégrées

Vous êtes concernés par l'intégration si, au sein de votre unité, tout ou partie des produits d'une activité constitue les consommations d'une autre activité : l'activité en amont est dite intégrée, l'activité en aval est dite intégrante.

Il peut s'agir de la fabrication de composants entrant dans l'élaboration d'un ensemble plus complexe, de la transformation de métaux s'insérant dans la réalisation d'un produit fini, etc...

✓ Tableau

Afin d'évaluer l'importance du processus d'intégration au sein de votre unité, veuillez estimer, en pourcentage, pour chaque activité intégrée, la part de la production qui est vendue et celle qui est utilisée en tant que consommation des activités intégrantes.

Les activités et cas d'intégration recensés lors de la précédente enquête sont pré-imprimés.

✓ 6 - Etablissements de votre entreprise

Cette partie est envoyée aux entreprises détenant plus d'un établissement actif.

A- Informations de gestion

Si vous décelez une erreur sur l'adresse, la fonction, l'attribution du siège social ou l'activité d'un établissement, merci de bien vouloir corriger l'information.

A votre demande, l'INSEE (fichier SIRENE) répertorie vos établissements (en cas de création par exemple) sous un **numéro siret** à 14 chiffres. Ce numéro siret est constitué du **numéro siren** à 9 chiffres de l'entreprise et du **numéro nic** à 5 chiffres correspondant à l'adresse géographique de l'établissement.

Pour tout **nouvel établissement**, acquis ou créé, des lignes supplémentaires sont à votre disposition en fin de liste afin de renseigner les mêmes rubriques que pour les établissements pré-imprimés.

Fonction de l'établissement :

- **unité de production** : établissement exerçant au moins une activité non commerciale donnant lieu à facturation (ou intégrée) ou exerçant une activité de recherche.

- **unité auxiliaire** : établissement n'exerçant que des activités de service pour compte propre (administration d'entreprise, entreposage, transport de marchandises, formation, etc.) ou des activités de commerce de gros.

- **point de vente au détail** : établissement ne réalisant que de la vente au détail.

L'APET est l'activité principale exercée par l'établissement. Elle est renseignée à partir des informations de l'exercice précédent ou du répertoire SIRENE.

En cas de fermeture ou de cession d'un établissement, vous devez en indiquer la date sous la rubrique prévue à cet effet.

Vous avez la possibilité de regrouper sur un même établissement des établissements de petite taille et de même fonction en leur attribuant un code qui correspond au **NIC de l'établissement regroupant**.

Toutefois, l'établissement siège doit être exclu de tout regroupement.

La totalité des rémunérations, des investissements et du crédit-bail du groupe ainsi constitué sont à porter sur la ligne de l'établissement regroupant. Attention, les effectifs sont demandés individuellement.

B- Informations comptables

La définition de l'**effectif salarié moyen de l'établissement** est la même que pour l'entreprise. Il comprend notamment l'effectif absent pour congés, maladie, maternité, etc, le personnel à domicile mais pas les représentants multicartes.

Quant à l'**effectif moyen du personnel extérieur à l'entreprise**, il s'agit de la répartition par établissement du personnel extérieur à l'entreprise .

Il correspond à l'ensemble des intérimaires et des personnes détachées ou prêtées à l'entreprise, montant « effectif extérieur » renseigné dans le cadre 2 « Ressources humaines ». Les coûts correspondants figurent également dans le cadre 2.

Les **rémunérations** concernent le personnel de l'établissement. La définition des rémunérations s'entend au sens des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS) : montant dû avant déduction de la cotisation salariale aux assurances sociales et, le cas échéant, aux assurances chômage ainsi que les retenues pour la retraite. Afin de coïncider avec les DADS, on demande désormais ici les rémunérations **sur l'année civile et non l'exercice comptable**.

La somme des **investissements corporels** des différents établissements doit être égale aux investissements corporels de l'entreprise.

Sur le document fiscal DGI-2054, ils correspondent à la différence entre le **poste LP** et le **total des diminutions d'immobilisations corporelles par virement de poste à poste**.

Ces investissements corporels doivent être diminués des éventuelles immobilisations corporelles reçues par voie d'apport.

La somme des **nouveaux contrats de crédit-bail** des établissements, signés au cours de l'exercice, doit

correspondre au montant déclaré au niveau de l'entreprise (cadre 4-C).

✓ 7 - Grands établissements

Un grand établissement est un établissement dont l'effectif salarié moyen est supérieur à 500 salariés.

On indiquera la valeur brute en fin d'exercice des immobilisations corporelles **de l'établissement** appartenant à l'entreprise. Il s'agit de la valeur retenue en règle générale pour élaborer la base d'imposition de la taxe professionnelle au niveau local (prix de revient).